

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 22 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 MARS 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël,
LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, THIEVENT Claudine

Absents : FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne

Absent excusé : JOLY Lionel

Secrétaire de séance : LORENTZ Jean-Jacques

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

8) Étude de devis

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2015 de la commune
- 2) Approbation de compte de gestion du comptable 2015
- 3) Affectation du résultat 2015
- 4) Vote des taxes locales 2016
- 5) Vote du budget primitif 2016 de la commune
- 6) SIDEC : maintenance 2016 du logiciel informatique
- 7) Emploi saisonnier
- 8) Étude de devis
- 9) Questions diverses

1)Vote du compte administratif 2015 de la commune

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 189 176,33 €

Dépenses de fonctionnement : 182 014,56 €

Résultat de l'exercice : + 7 161,77 €

Résultat antérieur reporté : + 27 705,73 €

Résultat de fonctionnement clôturé : + 34 867,50 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement : 32 682,78 €

Dépenses d'investissement : 40 849,28 €

Résultat de l'exercice : - 8 166,50 €

Résultat antérieur reporté : - 23 496,64 €

Résultat d'investissement clôturé : - 31 663,14 €

Résultat définitif : + 3 204,36 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l' **unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2) Approbation du compte de gestion du comptable 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2015.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de la commune pour l'année 2015, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

3) Affectation du résultat 2015

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2015 au budget 2016, soit :

3 204,36 euros affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et

31 663,14 euros affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit

d'investissement.

4) Vote des taxes locales 2016

Sur proposition du maire, le Conseil municipal **décide avec 5 voix pour et une voix contre de ne pas modifier les taux d'imposition** des trois taxes communales, soit :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| taxe d'habitation | 9,77 % |
| taxe foncière (bâti) | 18,44 % |
| taxe foncière (non bâti) | 24,10 % |

Le produit fiscal attendu pour 2016 est de 85 469 € (contre 84 041 € en 2015) si les bases établies par les impôts restent inchangées.

5) Vote du budget primitif 2016 de la commune

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2016 pour la commune ainsi présenté.

| | proposition 2015 | réalisation 2015 | proposition 2016 |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| DEPENSES | 301 621,00 | 246 360,48 | 307 621,00 |
| Dépenses de fonctionnement | 223 381,00 | 182 014,56 | 209 740,00 |
| Dépenses d'investissement | 78 240,00 | 64 345,92 | 97 881,00 |
| RECETTES | 301 621,00 | 249 564,84 | 307 621,00 |
| Recettes de fonctionnement | 223 381,00 | 216 882,06 | 209 740,00 |
| Recettes d'investissement | 78 240,00 | 32 682,78 | 97 881,00 |
| EXCEDENT GLOBALISE | | 3 204,36 | |

6) SIDEC : maintenance 2016 du logiciel informatique

Chaque année, la commune verse une contribution au service mutualisé lié à l'informatique de gestion du SIDEC pour le logiciel MAGNUS. Ce logiciel professionnel est utilisé quotidiennement par le secrétariat (comptabilité, payes, élections/état civil, facturations communales et AFR...)

La cotisation qui est demandée par le SIDEC pour l'année 2016 s'élève à 1 860 €.

Elle est identique à celle de 2015.

Une des applications concerne l'Association Foncière, elle lui sera refacturée 265,71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion aux services mutualisés du service Informatique et TIC du SIDEC et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

7) Emploi saisonnier

De façon à faire face au travail à réaliser en juillet et août et pour avoir un employé pendant les congés de Philippe PERROUX, le conseil municipal recherche un employé pour 4 semaines à raison de 20 heures hebdomadaires.

Les candidatures doivent être envoyées à la Mairie avant le 31 mai 2016.

8) Étude de devis

Le conseil accepte à l'unanimité **le devis de l'entreprise Espace Emeraude d'un montant de 299 € TTC pour l'achat d'une bétonnière.**

Après études des devis, le conseil **décide à l'unanimité de faire la préparation du talus** : enlèvement de la terre, fourniture et pose de terre végétale avec pose d'une toile tissée sur tout le talus. **Le devis retenu est celui de l'entreprise Mauguin pour un montant de 4 400 € TTC.**

9) Questions diverses

*** Le rapport d'activité de la Croix-Rouge est disponible en mairie.**

* Le SIDEC propose un service mutualisé pour l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public pour un montant de 18 € par point lumineux et par an pour l'année 2016. Le conseil décide de ne pas donner suite, le coût paraissant très élevé comparé à la maintenance actuellement réalisée par l'entreprise Raichon.

***Aboiement de chiens :**

Le maire rappelle que les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les dispositions pour que ceux-ci ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Jean-Jacques LORENTZ